



Compte rendu CTR Marine du 18 octobre 2018



Le dernier comité technique de réseau Marine de la mandature s'est tenu le 18 octobre à Balard, sous la présidence de l'amiral Dupuis, DPMM. Etaient présent(e)s pour vous représenter Pascale NIVARD, Pascal VIOLLEAU et Marcel LE MOIGNE.

Avant la lecture des déclarations liminaires (DL) par les organisations syndicales, l'amiral Dupuis nous fait un point sur le Plan Mercator qui vient d'être publié.

Ce plan décline la Loi de Programmation Militaire 2019/2025 (LPM) sur trois axes : missions, moyens et équipages. Sur ce dernier point, deux axes RH ont été mis en avant : le passage sur deux équipage sur les frégates FREMM et l'augmentation de la mixité de la population militaire : la population féminine devrait passer de 14,5% à 20% à l'aube de 2030.

Une intervention sur l'égalité professionnelle hommes/femmes devrait avoir lieu lors du prochain CTR Marine en 2019.

La CFDT, dans sa DL, se félicite d'avoir signé le PPCR qui selon eux permet aux agents d'avoir gain salarial !

Pour **Force Ouvrière**, nous nous demandons où est cette amélioration ? **FO** n'a pas signé le protocole PPCR et sa mise en œuvre nous donne raison : suppression des RTS et allongement de la carrière...

Questions précédentes

L'amiral fait le point sur les questions restées en suspens lors du dernier CTR.

Concernant le logement des apprentis de la marine, il est rappelé que seuls les militaires d'active et le personnel civil du ministère des armées sont éligibles à ce type d'hébergement. Toutefois, l'application "BALAE" référence tous les logements interministériels disponibles, situés à Paris ou en Banlieue. Il est possible de candidater en ligne.

L'étude sur le déplafonnement des primes qui permettrait d'utiliser la palette complète du CIA est toujours à l'étude par la DRH-MD.

Les effectifs

ENFIN, la marine a un plan de recrutement supérieur aux départs en 2018 !

158 recrutements pour 101 départs : 67 aux concours, 29 en 4139-2, 38 en 4139-3, 4 BOE, 8 84-16 et 12 ouvriers dont 20 Hamel.

Un problème avec le recrutement national de TSEF a été remonté au niveau central. Il est demandé que le lieu des postes soit spécifié lors de la publication de l'arrêté d'organisation du concours, puisque 7 postes n'ont pas été honorés lors du dernier concours. Les fiches de postes ont été remises sur la BNE.

Force Ouvrière note l'effort consenti pour le recrutement 2018 mais restera vigilante afin que cela perdure dans le temps. Les filières techniques ont du mal à être attractives. En effet, peu de personnes qualifiées ayant le choix dans leur carrière choisissent notre ministère à cause du manque d'attractivité des grilles indiciaires... Pourquoi avoir fermé nos écoles, qui ont toujours répondu au besoin de nos missions ?

Dans la marine, la cible des apprentis est dépassée, l'amiral souhaite que cette cible soit revue à la hausse dès 2019.

Force ouvrière ne peut qu'approuver cette demande, mais regrette que seulement 6% d'entre eux aient pu être embauchés au sein du ministère !

Elections

Suite à notre DL (ci-jointe), l'amiral nous a annoncé qu'il avait envoyé un mail aux chefs d'établissements afin que la journée du 6 décembre soit « sacralisée ».

Une campagne de publicité sera mise en place dans *Cols Bleus* et par voie d'affichage.

Force ouvrière restera très vigilante, car le RETEX des élections de 2014 nous a prouvé que dans certains services, les agents avaient des difficultés à quitter le lieu du travail pour aller voter. Nous invitons l'ensemble des agents à nous faire remonter immédiatement toutes les difficultés qu'ils rencontreraient pour aller voter.

✚ Questions posées par FO, et réponses

Pourquoi les ouvriers d'Etat "EFM" affectés à l'EPA Ecole Navale n'ont pas le droit de voter au CTR Marine alors qu'ils pourront voter pour les CAPSO Marine/Dirisi/SIMu ?

→L'ensemble des personnels affectés au sein des EPA sous tutelle de MINARM, dont l'Ecole Navale, votent au CTM du MINARM et au CT de leur EPA de rattachement.

Pour **FO**, nous ne comprenons pas que des ouvriers mis pour emploi dans un EPA ne puissent pas voter pour le CTR Marine...

Est-ce qu'enfin les travaux de reclassement des agents de C en B administratifs et techniques vont voir le jour à l'EFM ? Rappelons que le budget a été mis en place lors de la présentation du PLF 2019.

→La campagne de requalification des postes de C en B n'a fait l'objet d'aucun lancement officiel de travaux par la DRHMD à ce jour.

FO regrette que cette campagne soit décalée dans le temps. Cela ressemble à l'Arlésienne : on en parle beaucoup, mais on ne la voit jamais !

Travaux quais Milhaud (Toulon) et calendrier prévisionnel ?

→L'EMM a obtenu un accord pour un budget de 180 M€ sur la LPM. C'est une très bonne nouvelle pour la Base Navale en raison de l'état général de ces infrastructures dont la dernière rénovation datait de 1977. Les travaux s'étaleront de 2020 à 2032 avec une phase d'étude/conception en amont de deux ans.

Dans les travaux d'avancement pour l'ensemble des personnels techniques de catégorie A, avez-vous élaboré une stratégie pour ouvrir des postes de CTD (conseiller technique Défense) ?

→DPMM/PC a travaillé avec les EFM pour mener une étude sur les postes techniques à fortes responsabilités, fonctions stratégiques avec management occupées au sein des services de la marine qui pourraient être listées sur l'arrêté CTD. L'arrêté des emplois fonctionnels CTD comporte 150 postes (pas un

de plus), et suite à la création du grade d'IEF-HC revendiquée par FO depuis de nombreuses années, des emplois de CTD se sont libérés ; la Marine s'est positionnée pour hypothéquer des postes. En ce qui concerne des ouvertures de postes pour le grade d'IEF-HC, la Marine a fait des propositions à la DRH-MD (le taux d'avancement est de 4%...).

FO se félicite d'avoir « titillé » l'administration sur ce problème depuis plusieurs mois, aboutissant à l'actualisation de l'arrêté avec de nouveaux postes identifiés.

Depuis plusieurs CTR, FO intervient sur le sujet de l'atelier CRABE. Une réflexion est toujours en cours avec le SSF pour ce qui concerne la charge de la plongée "non crabe", laquelle fait encore l'objet d'études, s'agissant notamment de la répartition entre les différents ports.

FO vous invite à relire les comptes rendus CTR Marine du 3 juillet 2018 et du 30 novembre 2017.

FO ne comprend pas pourquoi une évolution du REO n'a pas été initiée, afin de pallier le manque d'effectif et de garantir la continuité des compétences existantes.

✚ Présentation du réseau handicap

En tant que déléguée régionale d'Ile de France du réseau handicap, la SACE Véronique Nougayrede est venue nous présenter la politique handicap ministérielle. Elle nous détaille ce réseau qui se décline dans tous les CMG. Le responsable formation du GSBdD est le correspondant handicap du réseau. Il est là pour notamment informer, accompagner, sensibiliser, conseiller, orienter et écouter.

Mais il n'y a pas d'assistantat.

Elle interpelle le DPMM sur le fait qu'au MINARM, à ce jour, aucune conférence sur le handicap n'a été donnée. Elle suggère que des interventions soient faites aux différents échelons hiérarchiques ainsi qu'aux préventeurs afin qu'ils appréhendent mieux ce sujet. L'amiral s'engage à ce que cela change au plus vite. D'ailleurs, la présentation de ce jour est la preuve d'une volonté nouvelle de prise en compte du plan handicap.

Si aujourd'hui, le pourcentage d'emplois des agents handicapés est supérieur à 7% pour une cible à 6%, il correspond à l'embauche des emplois réservés tels que les 4139-3 qui y sont comptabilisés.

Le réseau handicap est commun à toutes les armées et à l'ensemble du personnel civil et militaire. Il est rappelé qu'il y a zéro raison de ne pas se faire reconnaître handicapé ! Au contraire...

Force ouvrière remercie l'administration d'avoir initié cette intervention qui nous a permis de mieux appréhender le réseau handicap. Il est temps aussi pour les différents supérieurs hiérarchiques d'être sensibilisés sur ce sujet.

CONCLUSION

La mise en place des futures élections du 6 décembre, ainsi que le planning surchargé du DPMM sont les causes d'un ultime CTR Marine « écourté ».

Nous regrettons que les documents préparatoires n'aient été envoyés qu'à la toute dernière minute ;

les élus **FO** n'ont plus accès à leur boîte mail à ce moment-là : certaines réponses ne sont donc apprises qu'en séance et nous privent de réactivité.

Malgré cela, **FO** a apprécié la qualité de l'intervention de la SACE Nougayrede sur le réseau Handicap et souhaite que d'autres interventions soient mises en place lors des prochains CTR Marine.

FO vous rappelle que ce sont vos votes qui nous permettent de siéger dans ce comité où nous faisons remonter vos préoccupations quotidiennes !

Paris, le 19 octobre 2018





DÉCLARATION LIMINAIRE

CTR MARINE
du 18 octobre 2018

Amiral, Mesdames, Messieurs les membres du CTR,

Aujourd'hui se tient le dernier comité technique de réseau Marine (CTR Marine) de cette mandature. Les membres élus de Force Ouvrière ont apprécié la qualité des échanges, notamment depuis votre présidence, ainsi qu'avec l'équipe qui vous entoure. Nous avons une pensée pour Madame Loé-Mie qui avait une expertise indéniable mais nous sommes convaincus que la transmission a bien été faite.

Les élections du 6 décembre se mettent en place tant bien que mal dans tous les CMG. Force Ouvrière est intervenue à tous les niveaux afin de faire respecter les directives et faire remonter les dysfonctionnements. En effet, de nouvelles urnes seront mises en place afin que le vote physique des agents puisse être privilégié. Nous insistons pour que les chefs d'établissement soient sensibilisés afin que les facilités soient accordées à tous les agents, pour aller voter, mais aussi pour que les observateurs des organisations syndicales puissent faire leur travail sans aucune pression.

Bien que les élections n'aient pas encore eu lieu, les commissions d'avancement pour les personnels à statut ouvrier (CAPSO) voient le jour. Malheureusement, tous les CMG ne sont pas égaux. Seul le CMG de Toulon a mis en place les premières réunions malgré l'absence de directive établie par l'administration. Force Ouvrière déplore cet état de fait qui risque de pénaliser l'avancement des ouvriers, des chefs d'équipe et des techniciens à statut ouvrier.

Le budget du PPCR 2019 annoncé de 745 millions d'euros correspondra environ à 163 euros par fonctionnaire et par an, soit 13,5 euros brut par mois... Encore une fois, l'administration fera l'aumône aux agents qui ont subi le gel du point d'indice, le gel du PPCR en 2018, la remise en vigueur du jour de carence, des taux d'avancement au plus bas, etc... Nous rappelons que les ouvriers, ainsi que les contractuels, n'y ont pas droit. Pour les contractuels, la revalorisation salariale tous les trois ans, quand elle a lieu, ne permet même pas de compenser le coût de la vie !

De ce PPCR découle le CIA dont le deuxième versement n'est toujours pas validé par Bercy. Nous déplorons qu'il ne prenne pas en compte l'investissement des agents depuis le début de l'année. Mais d'ailleurs, quand sera-t-il versé réellement ? Fin 2018 ? ou début 2019 ? Les agents souhaitent une réponse.

En 2019, le plan d'accompagnement des restructurations (PAR) se termine. Qu'en est-il pour les années suivantes, notamment pour la révision des IDV des fonctionnaires ?

Pour terminer, il nous semble que nous n'avons pas eu le compte-rendu de la précédente réunion du CTR Marine ; nous vous informons que nous ne l'approuverons donc pas. Nous en profitons aussi pour vous demander que le projet du PV soit envoyé à tous les élus afin de pouvoir faire les éventuelles modifications en amont.

Nous vous remercions pour votre attention.

Paris, le 18 octobre 2018